

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2025

Présents (17) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Absents ayant donnés pouvoir (3) : Christine CAUSSE-LAMBERT (procuration à Régis MARCEL), Christine FIGUET (procuration à Sylvie ROUVIER), Amélie RAVEL (procuration à Carole De JOUX)

Absents (3) : Vincent CAUSSE (Excusé), Maud SARMEO, Isabelle VATANT (Excusée)

Secrétaire de séance : Carole DE JOUX assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

DELIBERATION N°2025/26 : Demande de subvention auprès de VALENCE ROMANS AGGLO au titre des fonds de concours pour la mise en place de mesures de confort d'été au sein du groupe scolaire Roger MARTY

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier le VI de l'article L.5216-5 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo en date du 13 Décembre 2023 approuvant le règlement des fonds de concours,

Considérant le projet de la municipalité de mettre en place des dispositifs de confort d'été au sein du groupe scolaire par l'installation de brasseurs d'air et de modules d'ombrage au sein de la cour de l'école maternelle,

Considérant que le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Dépenses	HT	Recettes		TAUX
Structures ombrage cour école maternelle	10 300 €	Commune	7 715 €	39%
Brasseurs d'aire école maternelle (x7)	3 319 €	SDED	4 550 €	23%
Brasseurs d'aire école élémentaire (x4)	1 896 €	VRA	7 517 €	38%
Brasseurs d'aire cantine (x9)	4 267 €			
TOTAL	19 782 €		19 782 €	100%

Considérant qu'il reste à la charge de la commune 39% du coût de l'opération financé sur son budget général ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une demande de subvention auprès de VALENCE ROMANS AGGLO au titre des fonds de concours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir le dit fonds de concours.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	17
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	20
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

MONTMEYRAN, le 23 mai 2025

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance
Carole DE JOUX



La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.